



Formulaire de sanction 2024 - Course sur route et trail



1 – Renseignements généraux

Nom complet de l'événement :			
Date(s) de l'événement :			
Lieu de l'événement (municipalité) :			
Lien du site web de l'événement :			
Plateforme d'inscription :			
Compagnie de chronométrage :			
Club ou organisme responsable :			
Est-ce un organisme sans but lucratif ?	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	
Responsable du dossier de sanction :			
Courriel :		Téléphone :	
Directeur de l'événement :			
Courriel :		Téléphone :	

2 – Renseignements sur les parcours

Distance	Type(s) de surface ¹	Méthode(s) de mesurage ²	Numéro de certificat ³

¹ Asphalte, poussière de pierre, terre battue, trail ou sentier technique, gazon, neige, etc.

² Compteur Jones, cyclomètre classique, roue d'arpentage, trace GPS, etc.

³ Parcours certifiés par Athlétisme Canada seulement.



3 – Programme d'assurance

Votre organisme exerce-t-il uniquement des activités reliées à l'athlétisme ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Souhaitez-vous bénéficier de notre programme d'assurance ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Avez-vous besoin d'une couverture <u>excédentaire</u> de <u>plus de 3 000 000 \$</u> , en plus de notre police primaire de 5 000 000 \$?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

*Des frais additionnels s'appliquent.

➔ [Cliquez ici](#) pour plus de renseignements en lien avec notre programme d'assurance.

4 – Tarification et facturation

	Sanction	Assurance
Frais de base	150,00 \$	250,00 \$ ¹
Frais par participant	0,15 \$	0,55 \$
Réduction²	Deuxième événement sanctionné et plus : - 20%	

¹ Aucuns frais de base pour les clubs affiliés.

² Réduction applicable sur les frais de base seulement.

- Le frais par participant seront calculés en fonction du nombre total de « finissants » de l'édition antérieure ;
- Les factures seront émises dans les soixante (60) jours précédant la tenue de l'événement et devront être réglées au plus tard trente (30) jours suivant la date de leur réception ;
- Pour les événements de plus de 3000 participants, une seconde facture sera émise si le nombre de participants de l'année en cours est supérieur de plus de 25 % aux nombre de participants de l'édition antérieure.

5 – Promotion personnalisée

Souhaitez-vous bénéficier d'une promotion <u>personnalisée*</u> (publication) sur nos médias sociaux, en plus de la présence de votre événement sur notre calendrier web ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
--	---

*Voici les conditions d'admissibilité :

- Lors de votre processus d'inscription, vous devez offrir la possibilité à vos participants de devenir membre d'Athlétisme Québec.
- Votre programme de bourses, si vous en avez un, doit être réservé aux membres d'Athlétisme Québec.
- Votre sceau de sanction doit figurer en évidence sur la page d'accueil de votre événement.



6 – Documents obligatoires à fournir

- **Certificat d'assurance responsabilité civile générale***
 - Le nom de l'événement doit figurer clairement sur le certificat ;
 - Athlétisme Québec doit être ajoutée à titre d'assuré additionnel ;
 - La couverture doit prévoir une limite minimale de 2 000 000 \$ par sinistre.
- **Attestation de la présence d'une équipe de premiers soins**
 - L'attestation doit démontrer clairement qui est la personne ou la firme responsable d'assurer la prestation des services médicaux lors de l'événement.
- **Autorisation(s) de la ou des municipalités et celle(s) du ou des propriétaires de terrains concernés**
- **Plan de mesures d'urgence incluant minimalement les éléments suivants :**
 - Organigramme présentant la structure interne de l'organisation (noms et fonctions des responsables) ;
 - Plan de communication incluant la chaîne de commandement ;
 - Identification des principaux scénarios de situations d'urgence possibles ;
 - Descriptions des stratégies d'intervention prévues pour chacun des scénarios identifiés.
- **Tout autre document ou permis jugés pertinents**

**Les organismes qui choisissent de bénéficier de notre programme d'assurance n'ont pas à nous fournir ce certificat, puisque c'est nous qui allons leur acheminer.*

7 – Catégorie de sanction

Veillez sélectionner la catégorie de sanction demandée :

	Catégorie de sanction
Course sur route :	<input type="checkbox"/> Bronze <input type="checkbox"/> Argent <input type="checkbox"/> Or
Course en sentier :	<input type="checkbox"/> Trail

➔ [Cliquez ici](#) pour connaître tous les critères de sanction associés à chacune des catégories.



8 – Déclaration et signature de l'organisme requérant

Le soussigné, représentant autorisé de l'organisme requérant, s'engage à :

- Fournir les documents demandés au plus tard trente (30) jours avant la date de tenue de l'événement ;
- Régler les factures de sanction et d'assurance dans les trente (30) jours suivant la date de leur réception ;
- Satisfaire à tous les critères de sanction correspondants à la catégorie de sanction demandée ;
- Respecter les règles de la Fédération québécoise d'athlétisme, d'Athlétisme Canada et de World Athletics ;
- Prendre connaissance du [Guide de services médicaux pour les événements de course à pied](#) et se conformer aux normes et recommandations établies en matière d'accessibilité aux soins ;
- Informer Athlétisme Québec de tout incident majeur survenant avant, pendant ou après l'événement.

Pour les événements ayant des parcours certifiés :

- Fournir les résultats à Athlétisme Québec dans les 48 heures suivant l'événement ;
- Obtenir le consentement de vos participants quant au partage de leurs résultats et de certains renseignements personnels (nom, prénom, date de naissance et genre) auprès d'Athlétisme Québec et d'Athlétisme Canada à des fins de statistiques et de classements.

Signature

Signatures dactylographiées acceptées.

Nom

Nom de la personne expédiant ce formulaire.

Date de la signature

MM

JJ

AA